Février 2011

Autorisation des projets d'énergie renouvelable (APER) Droits et remboursement

Les droits d'APER

Les droits d'APER sont les frais s'appliquant aux demandes que le ministère de l'Environnement étudie et au sujet desquelles il prend la décision d'autoriser ou non un projet d'énergie renouvelable, tel que décrit dans le Règlement de l'Ontario 359/09.

Remboursement d'APER proposé

Un demandeur d'APER serait admissible à un remboursement partiel si sa demande n'était pas formellement acceptée pour étude. Si la demande est renvoyée au demandeur parce qu'elle est jugée incomplète, elle sera accompagnée d'un remboursement selon la classe d'APER.

Lorsqu'une demande d'APER est formellement acceptée pour une étude technique, aucun remboursement ne sera offert, y compris pour les demandes retirées.

Classe d'APER	Droits d'APER proposés	Remboursement d'APER proposé
Solaire – Classe 3 (installation de cellule photovoltaïque de 500 kilowatts ou moins)	1 000 $	0 $
Solaire – Classe 3 (ferme solaire, plus de 500 kilowatts)	12 844 $	8 990 $
Éolienne – Classe 2 (micro/petite turbine, moins de 50 kilowatts)	1 000 $	380 $
Éolienne – Classe 3 (turbine de taille moyenne, plus de 50 kilowatts	10 030 $	6 642 $
Éolienne – Classe 4 (ferme éolienne commerciale à terre)	40 000 $	35 260 $
Éolienne – Classe 4 (ferme éolienne à terre, plus de 50 mégawatts)	56 458 $	49 390 $
Digestion anaérobie – Classe 1 (à la ferme, matériaux agricoles)	1 000 $	0 $
Digestion anaérobie – Classe 2 (à la ferme, ' bac vert ' et biomasse, matériaux agricoles)	1 000 $	0 $
Digestion anaérobie – Classe 3 (installation industrielle)	27 896 $	21 249 $

Biogaz (gaz de site d'enfouissement)	22 266 $	16 550 $
Biocombustible (liquide, biodiesel)	22 266 $	16 550 $
Traitement thermique – Classe 1 (combustion du bois)	22 782 $	18 575 $
Traitement thermique – Classe 1 (à la ferme, combustion du bois)	1 000 $	0 $
Traitement thermique – Classe 2 (à la ferme, combustion du bois et de la biomasse)	1 000 $	0 $
Traitement thermique – Classe 3 (combustion commerciale du bois et de la biomasse)	26 311 $	19 355 $
Modifications administratives	300 $	

PIBS 8139f